

## **CORSE-DU-SUD**

### **Interdiction d'usage du feu**

Les conditions météorologiques attendues dans les prochains jours (vent fort et faible hygrométrie) ont conduit la préfecture de Corse-du-Sud à interdire l'usage du feu dans tout le département à partir d'aujourd'hui, et ce jusqu'au samedi 6 juin inclus. Pour rappel, les contrevenants à l'arrêté d'interdiction engagent leur responsabilité civile et s'exposent à des poursuites pénales. Le Code pénal prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 euros, ainsi que des peines d'emprisonnement.